

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

-----

Nombres de Conseillers :

En exercice : 25

Présents : 20

Votants : 25

L'An deux mille dix-huit

le dix-huit janvier à vingt heures

Le Conseil Municipal de la Commune de BRAY-SAINT AIGNAN  
à la mairie, sous la présidence de M. LEFEBVRE Luc, Maire.

Date de convocation  
11/01/2018

**PRÉSENTS** : LEFEBVRE Luc, GRESSETTE Danielle, AUGER Bernard, PIVOTEAU Annick, SAUGOUX Reine, DOMAIN Yannick, SICOT Patricia, FEUILLET François, BEDU Joël, BERTRAND Pascal, BOURSIN Jennifer, GIRARD Benoît, VALESY FANON Sylvie, Bernard CHAMPENOIS, Martine NAOUMENKO, BRIERE Herveline, Pierrick DURON, Catherine PRETRE, ESTEVA Fabienne, MACHADO DE LIMA Jorge

lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du C.G.C.T.

**EXCUSÉS** : BAVINI Alain qui a donné pouvoir à GRESSETTE Danielle, LAMBERT Françoise qui a donné pouvoir à SICOT Patricia, MÉTHIVIER Gilbert qui a donné pouvoir à LEFEBVRE Luc, PERRIER Michel qui a donné pouvoir à SAUGOUX Reine, BONNEAU Guy qui a donné pouvoir à PRETRE Catherine

**Secrétaire** (article L. 2121-15 du CGCT) : BOURSIN Jennifer

*Délibération N° 01/2018*

**RYTHMES SCOLAIRES : ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE**

M. le Maire expose que le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 autorise à déroger à l'organisation de la semaine scolaire de 4.5 jours.

Il permet au directeur académique des services de l'éducation nationale, sur proposition conjointe de la commune et du conseil d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur 8 demi-journées réparties sur 4 jours, sans modifier le temps scolaire sur l'année ou sur la semaine.

Le Maire propose que le conseil se prononce sur **le rétablissement de la semaine de 4 jours**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,

Considérant les intérêts des élèves de la commune de Bray-Saint Aignan,

Après avis du conseil d'école en date 18/01/2018,

Le Conseil municipal, après délibération, 19 POUR, 5 ABSTENTIONS et 1 CONTRE

**Emet un AVIS FAVORABLE** au rétablissement de la semaine des 4 jours

*Délibération N° 02/2018*

**DEMANDE DE SUBVENTION POUR UN APPEL A PROJET D'INTERET COMMUNAL AUPRES DU DEPARTEMENT**

Monsieur le Maire rappelle la réalisation d'une voie de desserte, dans la continuité de la rue des Genêts, afin de permettre l'accès aux futures habitations du projet de lotissement situé aux Grandes Vallées (validé lors de la séance du 14 septembre 2017).

Le Coût de l'assistance d'un maître d'œuvre s'élève à 4 200 € HT

Le Coût estimé des travaux de voirie est de 46 173.65 € HT.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

**Adopter le projet**

**Autoriser la commune, maître d'ouvrage, à autoriser le maire à déposer un dossier de candidature de demande d'aide auprès du Département.**

## AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire informe que :

- A partir du 5 février 2018 le jour de collecte des ordures ménagères sur la commune se fera le mardi matin, on dépose le lundi soir.
- les travaux de remise en état, suite à un incendie, du logement situé 2 place de la mairie sont terminés, il va pouvoir être reloué (pour rappel le loyer est de 421 euros).
- l'achat en viager de la propriété du 14 rue du Val a pris fin suite au décès du créancier M. Loiseau.
- le déploiement de la vidéo protection sur notre commune est en cours et une formation juridique va être dispensée aux élus habilités à utiliser le système.
- suite à une réunion au Syndicat Mixte du Bassin de la Bonnée (SMBB) à la Communauté de communes du Val de Sully, il y a lieu de confirmer nos titulaires et suppléants.

M. le maire demande à A. PIVOTEAU :

- 1) où en est le bulletin municipal, réponse : en phase relecture
- 2) de programmer une réunion de la commission PCS (Plan Communal de Sauvegarde) suite à l'extension du périmètre en cas d'incident nucléaire à 20 km

M. le maire propose de retenir la date du vendredi 9 février prochain pour le repas élus/personnel. Il aura lieu à St Aignan.

D. GRESSETTE :

- annonce la venue du théâtre magique le 16 février à Saint Aignan
- prévient qu'une inauguration de l'aire de loisirs est envisagée le 10 mars, à confirmer
- propose de réunir la commission « animation » : la date du 31 janvier à Saint Aignan est retenue

La séance se termine

En rappelant la cérémonie des **vœux** qui se déroulera le **jeudi 25 janvier** 2018 à 19 h 00.

En fixant une réunion de la commission « **finances** » le **jeudi 22 février** 2018 à 20 h00.